

Nombre de Conseillers en exercice :	35
Nombre de votants :	35
Nombre de présents :	30
Convocations :	3 AVRIL 2026

Etaient présents : M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENOUE, M. Valentin DUCEPT, Mme Adeline POLLET, M. Clément THEODORE, Mme Edwige PANNIER, M. Hervé DEMORGNY, Mme Cécile FRERET, M. Luc LESIEUR, M. Jean-Bernard YON, M. Laurent CASSARD, Mme Pascale PETIT, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, Mme Martine HURAY, Mme Caroline SAPOWICZ, Mme Maria LEMARCHAND, Mme Gwenaëlle POIRIER CREPIN, Mme Virginie GROSJEAN, Mme Anaïs BRUYERE, Mme Evelyne DENOYELLE, Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DIANISSY, M. Marc AVENEL, M. Pierre-Arnaud PRIEUR, M. Tom GERARD, M. Yannick EMERAUD, Mme Julie GODICHAUD, Mme Mélaine GODEY, M. Alexis VERNIER, Mme Letycia-Murielle OSSIBI.

--ooOoo--

M. Christophe DELAMARE	Pouvoir à M. Clément THEODORE
Mme Niswat ABDOURAZAKOU	Pouvoir à Mme Laurence RENOUE
M. Mohammed DERGHAM	Pouvoir à Mme Edwige PANNIER
M. Stéphane FERRAND	Pouvoir à Mme Adeline POLLET
M. Pierre GONNEVILLE	Pouvoir à M. Valentin DUCEPT

--ooOoo--

Monsieur Jean-Bernard YON remplit les fonctions de secrétaire.

OBJET : Révision des montants des autorisations de programme

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations 2019-19, 2019-20, 2019-21, 2019-22 relatives à la création de quatre autorisations de programme,

Vu l'annexe présentant dans un tableau les modifications à apporter aux autorisations de programme

Vu l'annexe présentant de façon détaillée l'opération de requalification de l'espace Marcel Lods et ses modalités de financement.

Considérant qu'il convient de réviser le montant global de l'autorisation de programme n°2019-01 relative aux travaux de sécurité incendie au sein de l'Hôtel de Ville à l'issue de chantier et dans la perspective de sa clôture prochaine ;

Considérant qu'il convient de réviser le montant global de l'autorisation de programme n°2019-02 relative à la requalification de l'espace Marcel Lods avec l'évolution du projet ;

Considérant qu'il convient de réviser le montant global de l'autorisation de programme relative aux travaux de réhabilitation du gymnase Aimée Lallement à l'issue de chantier et dans la perspective de sa clôture prochaine ;

Considérant qu'il convient de réviser le montant de l'autorisation de programme relative au réaménagement du stade Jean Adret à l'issue de chantier et dans la perspective de sa clôture prochaine.

Considérant qu'à l'issue de l'exercice 2025, il convient de mettre à jour l'échéancier des paiements et des crédits à ouvrir pour 2026;

Considérant que les annexes à la présente délibération font partie intégrante de celle-ci ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser les révisions des autorisations de programme figurant dans le tableau joint en annexe de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 4 voix contre, 1 abstention et 30 voix pour, en décide ainsi.

La délibération n°2026-41 est adoptée à la majorité.



Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental

Alexis RAGACHE